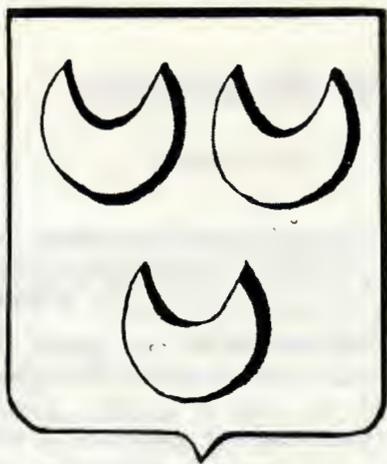


NUMERO .4.

JUIN 1985.



FOREST



AUBERGE DE LA CLEF EN 1903

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

La Commune de FOREST est actuellement en cours d'assainissement. Des Administrés me posent quelquefois des questions du genre : " Pourquoi avoir demandé le tout à l'égout à FOREST ? - Combien cela va-t-il coûter ? - Qui va payer ? - Quand l'aura-t-on dans ma rue ? - Pourquoi un tel l'a et pas moi ? - Je ne vais pas payer pour les autres !"

La première chose qu'il faut savoir est que l'assainissement de la Commune a été demandé par le Conseil Municipal de FOREST le 5 Juillet 1979.

Plusieurs solutions se présentaient : la Commune pouvait entreprendre son assainissement par ses propres moyens et glaner des subventions, ou bien elle adhérerait à un syndicat de Communes de type classique tel le S.I.V.O.M de la région de le CATEAU, ou bien encore elle demandait son rattachement au Syndicat Inter-Communal d'Assainissement du Nord (S.I.A.N.).

Cette dernière solution a été retenue par le Conseil de l'époque. Le Conseil actuel aurait pu faire le même choix.

Cette option présente, bien entendu, des avantages et des inconvénients.

Le premier avantage est important car les travaux sont subventionnés à 80 % .

Le deuxième n'est pas négligeable car le S.I.A.N. s'occupe de toutes les opérations : établissement des plans , appel d'offres, surveillance des travaux et même il demande les emprunts nécessaires au nom de la Commune.

Le Maire et le Conseil n'ont plus que des détails à régler.

L'inconvénient majeur, vous l'avez compris, est que le S.I.A.N. est le maître absolu de notre assainissement.

La Commune de FOREST est prisonnière, elle ne peut plus se retirer.

L'assainissement du village pourra se faire en deux ans, cinq ans, dix ans, peut-être plus, tout dépend du S.I.A.N.

Le Conseil a signé un contrat en 1979, rien ne peut remettre en cause cet engagement.

L'assainissement de la Commune de FOREST coûtera environ 500 millions de centimes (à l'heure actuelle). Il restera 100 millions de centimes à la charge de la Commune qui seront remboursés obligatoirement par des emprunts.

Les annuités seront inscrites au budget et réparties entre tous les contribuables, il n'y a pas de secret !

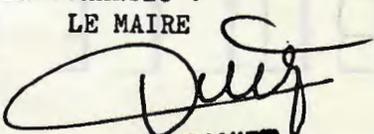
Vous comprenez qu'il est difficile pour moi de vous dire qu'elle sera la prochaine rue assainie.... peut-être la Chaussée Brunehaut qui doit être refaite et mise hors gel.

La Commune est en voie d'équipement. L'assainissement, pendant de nombreuses années, sera au centre de nos préoccupations.

Certains projets vont attendre. Il faut être raisonnable .

Avec mes sentiments de vœux.

LE MAIRE


M. SANIEZ

LA TAXE D'HABITATION

La VALEUR LOCATIVE de votre maison, qui détermine en partie votre TAXE d'HABITATION est fixée par le SERVICE du CADASTRE, après avis de la COMMISSION COMMUNALE.

Avant son passage, le géomètre du cadastre fait parvenir à un certain nombre de contribuables une demande de renseignements. Vingt à trente maisons sont donc revues chaque année, si bien que l'ensemble des habitations de FOREST est révisé tous les six à sept ans.

Il est indispensable de compléter le Formulaire avec le plus grand soin : le nombre de pièces, la surface de chacune d'elles, les pièces annexes, les éléments de confort, l'état de votre maison,.....

LES RENSEIGNEMENTS QUE VOUS FOURNIREZ joueront un rôle CAPITAL dans la détermination de votre valeur locative. Le rôle de la Commission Communale est de classer votre maison dans l'une des 7 catégories suivantes :

Catégorie 3 : immeuble ancien, de belle apparence, construction massive, façade de style.

Catégorie 4 : immeuble ancien, de belle apparence, mais classique.

Catégorie 5 : maison bourgeoise ancienne, plus ordinaire, confortable.

Catégorie 5M : construction ancienne ou récente, d'aspect plus ordinaire.

Catégorie 6 : construction ancienne, basse ou mansardée, sans caractère, en briques, ardoises ou tuiles.

Catégorie 7 : même chose, mais avec des matériaux de qualité passable.

Catégorie 8 : construction ancienne d'aspect délabré, souvent inoccupée.

La population est avertie du passage du géomètre du cadastre par voie d'affichage.

A la réunion de la Commission Communale, tous les Conseillers, les commissaires titulaires et suppléants sont invités.

Les valeurs locatives et les taxes d'habitation sont rassemblées dans un registre qui est conservé en Mairie.

Ce REGISTRE PEUT ETRE CONSULTE SUR PLACE PAR TOUS LES CONTRIBUABLES à n'importe quel moment de l'année.

Si vous jugez que la valeur locative de votre maison est anormalement élevée, vous devez faire une réclamation écrite à Mr le Géomètre du Cadastre, Hôtel des Impôts - 59440 AVESNES SUR HELPE.

Ce dernier prendra contact avec vous et viendra vérifier sur place : il contrôlera le nombre de pièces, mesurera,.....

Le cadastre fait ensuite parvenir au Service des Impôts de le QUESNOY la valeur locative de votre habitation et ce dernier établit le montant de votre taxe d'habitation en tenant compte de la composition de votre famille (nombre de parts).

En résumé :

- Si votre valeur Locative vous paraît élevée, il faut alerter le SERVICE du CADASTRE à AVESNES.
- Si une erreur s'est glissée dans le nombre de parts, il faut contacter le SERVICE des IMPOTS à LE QUESNOY.

LE SERVICE DES EAUX

En 1984, le prix du mètre cube d'eau était 1,25 F.
(1,20 F en 1983) .

La location du compteur est passée de 30 F en 83 à 31 F en 84.

A cela viennent s'ajouter trois taxes :

- Le fonds national	:	0,065 F/M ³
- l'Agence de bassin	:	0,19 F/M ³
- La taxe d'assainissement	:	0,91 F/M ³

Ces trois taxes sont encaissées par le Syndicat des Eaux mais doivent être reversées intégralement.

LE BUDGET 1985

SECTION FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Fournitures diverses, combust....	76 000	Produits Financiers.....	12
Frais de Personnel.....	327 000	Subv. (recouvrement)...	12 000
Impôts.....	5 000	Dotations reçues de	
Entretien de bâtiments, assurances,		l'Etat.....	339 754
électricité.....	70 000	Impôts indirects.....	40 000
Aide sociale, service incendie..	98 373	Redevance des mines...	8 500
Subvention.....	1 700	Produit des 4 taxes...350 739	
Fêtes, cérémonies, divers....	74 000	Location terres, loge-	14 700
Intérêts, ordures ménagères..	52 304	ment.	
Prélèvements (pour dépenses			
d'investissement).....	61 328		
TOTAL DES DEPENSES :		TOTAL DES RECETTES :	
	765.705		765.705

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Remb ^T d'emprunts.....	14 288	Subventions.....	4 850
Achat d'arbres.....	537	Prélèvements sur	
Réfection des chemins		recettes de fonctionnement...	
Communaux.....	40 000	61 328
Travaux de bordurage.....	57 600	Fonds de compensation	
Bâtiments communaux		TVA.....	27 852
Travaux divers.....	31 605	Emprunt.....	50 000
TOTAL DES DEPENSES :		TOTAL DES RECETTES :	
	144.030		144.030

Le Maire met le budget primitif 85 au voix.

- Ont voté pour : SANIEZ M, FONTAINE D, DRUESNE L, OBLED B,
KLUR D, LEDIEU A, WANECQUE J.M, DUBOIS D,
AZAMBRE M, BUQUET M. (10 voix)

- Ont voté contre : BLOTTEAU R, BLOTTIAUX Chr, PRUVOT J, car ils
considèrent que les travaux prévus en investissement sont insuf-
fisants (3 voix)

- Etaient absents : BARBIEUX A et RAVERDY R.

A la majorité des membres présents, le BUDGET PRIMITIF 85 est
adopté.

LA DUCASSE DU 23 JUIN PROCHAIN

- Samedi 22 juin à 15H : match de football avec les juniors

- Dimanche 23 juin :

- . 11H : exposition - vente de travaux d'élèves,
apéritif .
- . 15H : défilé dans les rues du village :
char - enfants costumés - clique de BOUSIES.
- . 16H30 : match de football vétérans le POMMEREUIL
contre vétérans de FOREST (voir D. KLUR).
- . 21 H : grand bal avec l'orchestre R. CAILLE.
Entrée 15 F.

Itinéraire du défilé : Place, rue des Innocents, rue de
Valenciennes (à droite), Ch. Brunehaut, rue de la place, Place,
rue d'Amerval, ch. Brunehaut, rue Cloez, rue Ethuin, Place.

APRES - MIDI RECREATIF DU 8 MAI

La salle des Fêtes de FOREST était trop petite pour accueillir les personnes qui avaient répondu à l'invitation du Comité d'Animation Culturelle.

De l'avis général, ce fut une belle réussite. L'Orchestre Bavarois de Louvignies-Quesnoy et le Bourvil de l'Avesnois ont su créer une ambiance chaude et amicale.

Le B.A.S de FOREST et le Club des Aînés se verront chacun remettre un chèque de 2.483 Francs.

Que tous ceux qui ont contribué aux succès de cette journée soient remerciés.



FIXATION DU TAUX DES 4 TAXES COMMUNALES

Le Maire informe le Conseil que l'état et le Conseil Général ont voté une AUGMENTATION de 8 % des valeurs locatives dans le Département du Nord (en moyenne).

Il demande ensuite au Conseil de voter le taux des 4 taxes communales en rappelant que les hausses éventuelles viendront s'ajouter à cette hausse de 8 %. Chaque conseiller présent est donc amené à se prononcer sur une éventuelle augmentation du taux des 4 taxes.

Voici les propositions de chacun :

	Taxe d'habitation:	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
SANIEZ M	+ 2%	+ 2%	-	-
FONTAINE D	+ 5%	-	-	-
DRUESNE L	+ 5%	-	-	-
OBLÉD B	+ 5%	-	-	-
KLUR D	+ 5%	+ 3%	+ 3%	+ 3%
LEDIEU A	+ 5%	+ 2%	+ 2%	+ 2%
BLOTTEAU R	+ 2%	+ 5%	+ 5%	+ 5%
WANECQUE JM	+ 5%	-	-	-
DUBOIS D	+ 5%	+ 2%	+ 2%	+ 2%
PRUVOT J	+ 5%	+ 2%	+ 2%	+ 2%
AZAMBRE M	+ 5%	-	-	-
BLOTTIAUX Ch:	+ 5%	+ 5%	+ 5%	-
moyenne	+ 4,5%	+ 1,75%	+ 1,58%	+ 1,16%

Le taux de la taxe d'habitation subit une hausse de 5 % et passe de 8,77 % à 9,20 %.

Le taux du foncier bâti subit une hausse de 2 % et passe de 9,59 % à 9,78 %.

Le taux du foncier non bâti subit une hausse de 2 % et passe de 39,03 % à 39,81 %.

Le taux de la taxe professionnelle reste inchangé à 9,90 %.

ETAT - CIVIL

Naissances :

11 Décembre 1984	:	LEDUC Angélique
5 Février 1985	:	AZAMBRE Nathalie
7 Février 1985	:	THOMAS Mickaël
8 Février 1985	:	DELHAYE Goeffrey
10 Février 1985	:	PETERS Ludovic
2 Avril 1985	:	HAMERS Jonathan
28 Avril 1985	:	HENNIAUX Cédric
4 Mai 1985	:	MOULIN Dorothée

Mariages :

18 Mai 1985	:	WILLEMAIN Philippe et LECLERCQ Fabienne
-------------	---	--

Décès :

9 Janvier 1985	CAUDMONT Paul	(61 ans)
30 Janvier 1985	RAVERDY Joseph	(91 ans)
18 Mai 1985	DELVALLE Gaston	(77 ans)
11 Juin 1985	LEDIEU Louis	(75 ans)

RIRE, le meilleur remède

« Le conseil
d'administration
était bien
plus agréable
avant qu'il
attrape
cette manie
du jogging ! »

AL KAUFMANIA LI



« Quelle heure, quel jour et quel mois
sommes-nous, Barbara ?
Ma montre s'est arrêtée. »

PUNCH • DIE WELT



« J'espère que vous avez bien profité
de votre jour de repos, ma chère Arlette. »

ALI



« Monsieur, je suis désolée.
Tout s'est mis à sonner à la fois... »

PAX DANS • BUNTE



« Un jour, mon fils, tout ça t'appartiendra...,
sauf M^{lle} Mignon, naturellement. »

PUNCH • DIE WELT

Un jardinier débutant à un paysan :

— Que faut-il planter dans une région où il ne pleut presque jamais, où il y a trop de soleil en fin de journée, et où le sol, argileux, recouvre une nappe rocheuse ?

— Bah, vous pouvez toujours essayer un drapeau. *Courier-Journal Magazine (Louisville).*

Dans un ascenseur d'hôpital, ma femme se trouve à côté d'un homme en blouse blanche, portant un appareil complexe, rutilant de chrome, avec des tas de cadrans, de manettes et de flacons retournés.

— Mon Dieu ! s'exclame-t-elle. Je n'aimerais pas être branchée sur cette machine-là !

— Moi non plus, dit l'autre en riant. C'est une champouineuse à moquette. C.G.

Roulant avec difficulté à travers le désert, un automobiliste croise un bédouin perché sur son dromadaire.

— Pour aller à l'oasis de Sioua ? lui demande-t-il.

— Tout droit, répond le fils du désert. Et, mardi, tu tournes à gauche.

Freizeitrevue (Allemagne).

De peur de peiner sa mère, un homme de quarante-cinq ans n'avait jamais voulu se marier, jusqu'au jour où il rencontra Marie. Brèves fiançailles, mariage secret et, un an plus tard, sur les instances de Marie, il avoue la vérité à sa mère, qui entre aussitôt dans une rage folle.

— Tu ne m'approuves donc pas ? balbutie le fils tremblant.

— C'est du joli ! s'écrie la mère. Voilà un an qu'elle est ta femme, et c'est toujours moi qui lave tes chemises ! M. Cohen.

DANS un musée de province, un visiteur regarde bouche bée la statue d'un général, puis dit au gardien :

— Curieuse posture pour un général, vous ne trouvez pas ?

— En effet, répond le gardien, mais il y a une raison : la statue n'était qu'à moitié terminée quand le comité s'est aperçu qu'il n'avait pas assez d'argent pour commander le cheval. N. M.

UN homme, à son coiffeur :

— Du côté droit, vous passez la tondeuse jusqu'en haut. Mais du côté gauche, vous ne touchez à rien : il faut que les cheveux couvrent l'oreille. Sur le dessus, faites-moi une large tonsure, mais à côté laissez-moi une mèche qui puisse descendre jusqu'au menton.

— Voyons, monsieur, je ne peux pas vous coiffer comme ça !

— Pourquoi pas ? Vous l'avez bien fait la dernière fois. L. B. B.

DEUX chefs cannibales conversent après le dîner.

— Votre femme, dit l'un, a fait un merveilleux rôti.

— Oui, répond l'autre. Elle me manquera beaucoup. *Funny Funny World.*

DEUX pommes observent le monde du haut de leur pommier.

— Regarde-moi tous ces gens, dit l'une. Ils se battent, ils se volent, ils manifestent, personne n'a l'air de vouloir s'entendre avec son voisin ! Un de ces jours, c'est nous qui dirigerons !

— Qui ça, nous, répond l'autre, les rouges ou les vertes ? G. B.

INFORMATIONS DIVERSES

- L'échardonnage doit être terminé pour le 14 Juillet au plus tard (responsable Lucien DRUESNE).
- L'élagage des haies devrait être terminé ; y penser si cela n'est pas encore fait (responsable Didier FONTAINE).
- Permanence des responsables de la Bibliothèque jusqu'au 13 septembre : une seule permanence dans la semaine, le vendredi de 17H à 18H.

LES T.U.C.

Vous les connaissez. Ils sont trois : Marlène PAULI, François CLAISSE et CASTELLA Monique.

Ils travaillent 20 heures par semaine pour la Commune. Ils ont effectué les tâches les plus diverses : tonte des deux places, nettoyage des caniveaux, rangement, travail de secrétariat de Mairie, Peinture, élagage des arbres de la place,....

Ils gagnent 1200 Francs par mois, payés par l'Etat. C'est une bonne opération pour la Commune et pour ces jeunes qui peuvent enfin travailler et se mettre en valeur. Leur contrat se termine le 30 Juillet, mais peut être renouvelé encore 6 mois. Le stage T.U.C. ne doit pas être supérieur à un an.

Si d'autres jeunes sont intéressés, il faut qu'ils se présentent en Mairie avant le 14 Juillet, dernier délai.

Conditions : être âgé de 16 à 21 ans (25 d'ici peu), ne pas avoir d'emploi, ne plus être inscrit dans un collège.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MANIFESTATIONS DIVERSES

14 JUILLET :

- A partir de 15 H : Jeux à l'ancienne sur la place.
Jeux de cartes dans les cafés.
- 17H30 : remise de la médaille d'honneur des sapeurs -
pompiers à Georges BRIATTE et Daniel MOREAU.
Vin d'honneur.
- 18 H : Tombola gratuite offerte par la Municipalité aux
habitants de FOREST.
- 20H30 : Bal à l'accordéon (gratuit).

1^{er} SEPTEMBRE :

Ball-trap organisé par la Société Communale de chasse.

8 SEPTEMBRE :

BROCANTE

- Samedi 7 septembre à 19 H : vernissage de l'exposition
PEINTURE et ARTISANAT : présence d'élus de l'Arrondissement.
Les habitants de FOREST sont invités.
- Dimanche 8 septembre ; 2^e BROCANTE dans les rues du
village. Les particuliers sont cordialement invités à réserver leur
emplacement.
- Sur la place : exposition de matériel agricole toutes
marques et de motoculture de plaisance.

13 OCTOBRE :

- Fête de la Saint - Denis.
- manèges sur la place.

Remarque : Après le sondage, le Conseil a décidé de garder le
principe de cette 2^e ducasse, mais ne conserve pas le bal : les
jeunes pourront, s'ils le désirent, organiser une disco entre eux.

REALISATIONS

- Achat d'une lame-niveleuse (en collaboration avec l'A.F.R.)
- Sonorisation de la salle des Fêtes (payée par le Maire et les Adjointes).
- Aménagement d'un bureau à l'étage.

PROJETS

- Goudronnage des rues ETHUIN, OSCAR et CLOEZ.
- Extension du réseau d'assainissement : rue de l'Abreuvoir et une partie de la rue de l'église (vers chez Mr J. DUMEZ).
- Démolition de la maison "Jeanne" (après jugement du tribunal administratif).
- Démolition de l'imprimerie.
- Pose de Panneaux pour inciter les automobilistes à rouler lentement dans la rue des Innocents et la rue J. ETHUIN.
- Aménagement d'un ou deux bancs : ruelle du cimetière.
- Installation d'un ordinateur dans les écoles (opération entièrement financée par l'Education Nationale).



Autrefois la Croisette
avait son ESTAMINET

PREFECTURE DU NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
59039 LILLE CEDEX

Lille, le 15 MARS 1985

Téléphone 30.52.31

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GG/MFT n° 1 1 86

à Monsieur le Maire de FOREST EN CAMBRESIS
59222 BOUSIES

Monsieur le Maire,

A la lecture des états - personnels et matériels - de votre commune, j'ai été amené à constater que votre corps de sapeurs-pompiers ne répondait pas aux exigences des textes en vigueur.

Déjà, le 24 Mai 1971, par lettre n° 1864, Monsieur le Préfet du Nord vous indiquait que votre commune était reclassée en 2ème catégorie pour les raisons suivantes :

- Pas d'engin de traction
- Pas de permanence téléphonique
- Pas de sirène
- Insuffisance de tuyaux
- Effectif réduit

La situation n'ayant sensiblement pas évolué depuis cette période, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir réexaminer ce problème pour doter votre corps de sapeurs-pompiers d'un matériel et d'un effectif minimum.

Dans le cas contraire, je serai amené à proposer à Monsieur le Préfet du Nord la dissolution du Corps de FOREST.

D'autre part et afin de vous aider dans votre décision, je demande au Capitaine LEDUC, Inspecteur Départemental Adjoint, de prendre contact avec vous.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL,



EQUIPEMENT DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

COURRIER DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE

Cette lettre est photocopiée ci-contre.

INSPECTION DU CAPITAINE LEDUC

I Etaient présents :

Le Capitaine LEDUC, représentant le Directeur Départemental des Services d'Incendie du Nord.

Mrs LOBELLE et SANIEZ, Maires de CROIX et de FOREST.

Mrs PARDOUX et DEGAND, Adjoints à CROIX.

Mrs FONTAINE D, BARBIEUX, BLOTTEAU, Adjoints à FOREST.

Mrs BLOTTIAUX et BUQUET, Conseillers à FOREST.

Mrs CAPPELIEZ J.F, FONTAINE B, ARBONNIER J.C, MOREAU D, et BLEHAUT Chr.

II Remarques après l'inspection :

- motopompe périmée car trop âgée (plus de 20 ans).
- pas de permanence téléphonique (jour et nuit).
- pas de sirène d'alarme.
- pas de véhicule de traction pouvant transporter le matériel et les hommes (genre fourgon J9).
- pas de pompe vide - caves.
- pas de combinaison pour la lutte contre les Frelons.
- pas d'équipement suffisant pour les hommes :

- . pas de bottes de cuir.
- . pas de vestes de cuir.
- . pas de pantalon de Feu.
- . casques en matière plastique, à remplacer d'urgence.

- garage non conforme et trop petit (11m X 4m X 4m).
- effectif en hommes insuffisant : actuellement 7 pompiers à FOREST, alors qu'il en faudrait 12 minimum.

Le corps doit avoir à sa tête un officier, 2 sous-officiers et 2 caporaux; à FOREST, il n'y a pas un seul gradé.

III Obligations et contrôles divers :

- la totalité des achats doit se faire cette année.
- les Services Départementaux, plusieurs fois par an, vérifieront le bon fonctionnement de la permanence qui doit répondre jour et nuit.
- plusieurs fois dans l'année, le Capitaine LEDUC viendra à FOREST faire fonctionner la sirène d'alarme : dans les cinq minutes qui suivent, QUATRE POMPIERS en tenue devront être prêts à intervenir.
- les Communes n'ont plus le droit d'utiliser les pompiers pour la surveillance des bals ou des cortèges.
- depuis cette année, les conditions d'accès aux examens d'officier sont difficiles ; le niveau souhaité est le BAC et deux années d'étude.

VII Remarques de Mr SANIEZ, Maire de FOREST :

Mr SANIEZ fait le commentaire suivant et demande au Capitaine LEDUC de le transmettre à Mr le PREFET :

" A FOREST et à CROIX, le corps des sapeurs - pompiers existe depuis des dizaines d'années et a rendu de multiples services à la population .

La population entière était fière de les voir défiler, lors des fêtes et des cérémonies.

Les pompiers combattaient efficacement les Feux de cheminée et aidaient leurs collègues de le CATEAU lors des incendies plus importants.

Les deux Conseils Municipaux font des efforts pour maintenir des pompiers :

- . indemnisation des heures de manoeuvre et de sinistre.
- . assurance communale spéciale.
- . achat de matériel : tuyaux, extincteurs, échelle,...
- . achat de costumes de sortie, de bottes,...
- . tracteur communal mis à leur disposition pour tirer

la motopompe.

Monsieur le Préfet,

- en imposant un tel équipement aux petites communes,
- en décrétant que ces achats doivent se faire sur une année, peut-être deux.
- en élevant fortement le niveau des examens de recrutement des officiers et des sous-officiers.

Vous souhaitez purement et simplement la mort des corps de Sapeurs-Pompiers dans les petits villages comme FOREST et CROIX."

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROIX

- Elle a eu lieu le 7 mai 1985.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil de CROIX décide de rejeter ce projet d'équipement et ne s'associe plus à la Commune de FOREST pour entretenir en commun un CORPS DE SAPEURS POMPIERS.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

- Elle a eu lieu le 7 Juin 1985 .
- Le budget annuel incendie s'établirait ainsi :

. assurance :.....	2 329 F
. heures de manoeuvre.....	10 000 F
. cotisation départementale.	13 797 F
. remb ^t emprunt matériel....	40 076 F
. remb ^t emprunt garage.....	7 243 F
. assurance camion, entretien, essence.....	4 000 F

TOTAL 77 445 F

Soit presque HUIT MILLIONS de Centimes par an.

- Le Conseil de FOREST doit se prononcer et choisir l'une des 3 propositions mises aux voix :

1^e proposition : la somme de 77 445 F est répartie entre les 200 maisons de FOREST. Le supplément d'impôts serait de 387 Francs par an et par maison, en faisant payer tout le monde, même les personnes dégrévées.

2^e proposition : la somme de 77 445 F est répartie entre les 511 habitants de FOREST. Le supplément d'impôts serait de 151 Francs par an et par personne, en faisant toujours payer les personnes dégrévées.

3^e proposition : la Commune de FOREST ne fait pas les frais. A la réception de la délibération du Conseil, le PREFET dissout le corps des sapeurs - pompiers. Coût par habitant 27 Francs par an au Service Départemental.

Après une discussion, un vote à bulletin secret intervient :

- proposition n° 1 : une voix. (1)
- proposition n° 2 : zéro voix. (0)
- proposition n° 3 : onze voix. (11)
- abstention : une voix. (1)

A la majorité de ses membres présents, le Conseil de FOREST rejette le projet d'équipement du corps des sapeurs - pompiers, présenté par Mr le Directeur des Services d'Incendie du Nord.

Etaient absents : B. OBLED - R. RAVERDY et Chr. BLOTTIAUX (qui a donné un pouvoir à Mr BUQUET).

BULLETIN MUNICIPAL

Attaquant	Fait briller	Bâton de marche	Entre trois et quatre	Pronom anonyme	Formule magique
Appréciations	Phrase en gras	Fantastique	Chevilles de golf	Sur la Loire	
Signal d'alarme				Ventura	Dans
Donc «familiales»					
Fin de verbe		Mot du Midi		1806	
Drap de malade		Ville de Belgique		Allongerais	
			Ecole		Profond dégoût
			Singe		
Nettoyez la façade	Recommandé, appuyé				
	Vaisseau				
				Possessif	Blair
Eclat		Plaisir solitaire		Réduits en parcelles	
Mal d'oreille		Tartines grillées		Indéfini	
			Diffusée	Imaginaires	
Risques	Alimenterez				
	Divinités romaines				
			Ventilé		Dieux guerriers
			Partie du corps		
Une évence	Du Proche-Orient				Route
	Point cardinal				
		Vendangeuses			
		Arrose Saint-Omer			
Tentative				Pièble-citée	
Vieille armée					
		Des entrées			